



Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (Siren : 250802295)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Charleville-Mézières
Arrondissement	Charleville-Mézières
Département	Ardennes
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	02/07/1996
Date d'effet	02/07/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Paul BACHY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	26, avenue Jean Jaurès
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	08000 Charleville-Mézières
Téléphone	03 24 33 49 02
Fax	03 24 57 51 49
Courriel	secretariat@epama.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 626
Densité moyenne	213,21

Périmètres

Nombre total de membres : 20

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
88	Contrexéville (218801140)	3 608
08	Revin (210803276)	7 404
88	Vittel (218805166)	5 614

- Dont 12 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
08	CC Ardenne, Rives de Meuse (240800821)	CC
08	CC des Cantons de Carignon, Mouzon, Raucourt (240800847)	CC
55	CC de Void (245501465)	CC
55	CC du Pays de Commercy (245501192)	CC
08	CC du Pays Sedanais (240800953)	CC
55	CC du Sammiellois (245500327)	CC
55	CC du Val des Couleurs (245501341)	CC
08	CC Meuse et Semoy (240800946)	CC
08	SIVU de gestion de l'amélioration des écoulements fluviaux de l'agglomération de Charleville Mézières (250802071)	SIVU
54	Syndicat intercommunal d'aménagement de la CHIERS (255401150)	SM fermé
08	Syndicat intercommunal de la Vence (250800117)	SIVU

- Dont 6 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE (225200013)
DEPARTEMENT DE LA MEUSE (225500016)
DEPARTEMENT DES ARDENNES (220800049)
DEPARTEMENT DES VOSGES (228800017)
REGION CHAMPAGNE-ARDENNE (235100013)
REGION DE LORRAINE (235700010)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
L ₂ EPAMA a pour missions : - la coordination, l ₂ animation, l ₂ information, le conseil pour assurer la cohérence des actions des collectivités du périmètre et faciliter à l ₂ échelle du bassin hydrographique, la prévention des inondations et, à la demande expresse des collectivités intéressées, l ₂ Etat et ses établissements publics, la gestion équilibrée de la ressource en

eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides, - la proposition d'études et de travaux d'aménagement cohérents à l'échelle du bassin ou de sous bassins, - la maîtrise d'ouvrage d'étude ou de travaux, après accord explicite des collectivités compétentes concernées et approbation, par les cofinanceurs, du schéma de maîtrise d'ouvrage et du plan de financement, - l'entretien, l'exploitation et la gestion d'aménagements dont il est maître d'ouvrage et à verser les éventuelles indemnités dues dans ce cadre, - de contribuer à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et environnemental du bassin versant, - la formulation d'avis : o préalablement aux travaux d'aménagement et d'entretien ou de défense contre les inondations dont le montant est fixé par décret, o sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), o sur les projets de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), o la contribution au développement durable du bassin international de la Meuse. A cet effet, le syndicat mixte : - procède ou fait procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations, publications, travaux d'équipements ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet, - recherche des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements, - passe des contrats, des conventions, - est mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et pour effectuer les opérations qu'ils lui ont confiées, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage, - se porte candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire européenne.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)